



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 juillet 2017, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et en coopération étroite avec le Royaume-Uni, la Suède et l'Uruguay souhaitent vous faire part de la note de synthèse issue de la réunion sur les femmes et la paix et la sécurité au Yémen, qui s'est tenue le 23 mars 2017 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
(*Signé*) Olof **Skoog**

L'Ambassadeur,
(*Signé*) Elbio **Rosselli**

L'Ambassadeur,
(*Signé*) Matthew **Rycroft**



Annexe à la lettre datée du 18 juillet 2017 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

Réunion du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé de la réunion du 23 mars 2017 sur le Yémen

Le 23 mars, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a consacré sa troisième réunion à la question des femmes et de la paix et de la sécurité au Yémen. Les membres ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et du Coordonnateur résident des Nations Unies et Coordonnateur de l'action humanitaire au Yémen. La Ministre des affaires étrangères de la Suède a ouvert la réunion. Elle a souligné le rôle majeur que jouait le Groupe s'agissant d'apporter aux experts du Conseil de sécurité des connaissances acquises sur le terrain ainsi que des analyses et des informations actualisées. Elle s'est par ailleurs félicitée du programme des femmes yéménites pour la paix et la sécurité, qui avait été élaboré par des représentantes de la société civile yéménite et communiqué au Secrétaire général, à l'Envoyé spécial, au Conseil et aux parrains du processus de paix en novembre 2016. Elle a tout particulièrement insisté sur l'importance que revêtait la participation des femmes dans le processus de paix et sur la nécessité de dégager des solutions politiques qui incluent les femmes, afin de garantir une paix et un développement durables.

La Conférence de dialogue national, qui s'est tenue dans le pays en 2013 et 2014, a rassemblé un nombre historique de femmes et a permis de mettre en place des accords majeurs concernant la future constitution. Toutefois, elle a été interrompue par le conflit armé et suivie de deux années de violence et de politiques d'exclusion. En se fondant sur les conclusions arrêtées lors de la Conférence, le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de demander aux parties de veiller à ce qu'au moins 30 % de leurs représentants chargés de participer aux pourparlers de paix et au dialogue politique soient des femmes et que le même quota soit appliqué lors de la formation d'un Gouvernement d'unité nationale, mais celles-ci n'ont pas encore répondu à cet appel. Par exemple, lors des pourparlers de paix, qui se sont tenus au Koweït en 2016, seuls 3 des 28 participants étaient des femmes. En septembre 2015, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a contribué au lancement d'un réseau appelé Pacte des femmes yéménites pour la paix et la sécurité et composé de 60 femmes issues de la société civile et de partis politiques, sur lequel l'Envoyé spécial et son équipe s'appuient régulièrement pour recueillir des conseils et organiser des consultations sur un large éventail de questions, allant de la gouvernance locale à la gestion de la sécurité, la désescalade, la malnutrition et d'autres points de l'ordre du jour de ces pourparlers.

Le représentant d'ONU-Femmes a récapitulé les priorités énoncées par le Pacte des femmes yéménites lors des huit réunions organisées par le réseau au cours des six derniers mois : un cessez-le-feu immédiat et la primauté des solutions politiques sur les solutions militaires; le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire et la nécessité de la répartir équitablement; et la reprise des négociations pour parvenir à une paix globale, en s'appuyant sur le principe d'inclusion et sur les conclusions de la Conférence de dialogue national, et en tenant compte du caractère essentiel de la représentation des femmes à tous les niveaux du Gouvernement. Le réseau avait souligné à maintes reprises que les civils étaient les premières victimes de l'embargo et que les ménages dirigés par des femmes sont

ceux qui souffraient le plus de la suspension de l'appui que le Fonds de protection sociale fournissait à 1,5 million de bénéficiaires au Yémen.

Les intervenants ont insisté sur les conséquences de la crise humanitaire sur les femmes et les filles. Le Yémen était déjà bon dernier du classement relatif à l'égalité des sexes lorsque le conflit a éclaté et, six mois plus tard, les cas de violence sexiste avaient augmenté de 70 %. On estimait que 3 millions de femmes et de filles en âge de procréer étaient actuellement exposées à ce risque de violence. Les déplacements massifs de populations à l'intérieur du pays ont donné lieu à des stratégies de survie préjudiciables, telles que le mariage d'enfants et la prostitution forcée, tant chez les déplacés que dans les communautés d'accueil. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de liens éventuels entre les migrations, la traite et les violences sexuelles liées au conflit commises par des groupes armés opérant au Yémen. Cependant, les cas de violence de ce type étaient rarement dénoncés en raison de la honte, de la stigmatisation et de la crainte de représailles qu'ils suscitaient, de la pénurie des services et de l'obligation qu'avaient les prestataires de ces services de signaler les faits à la police. Peu de professionnels de santé étaient formés à la prise en charge des violences sexuelles et il n'existait aucune directive nationale pour la prise en charge clinique des victimes de viol. Seuls 45 % des établissements de soins fonctionnaient. En deux ans seulement, le conflit a réduit à néant deux décennies de progrès en matière d'éducation, et le pourcentage de femmes yéménites analphabètes devrait atteindre 66 %, contre 50 % seulement quelques années auparavant. Dans certaines régions, plus de 30 % des ménages déplacés étaient dirigés par des femmes, soit 9 % de plus qu'avant la crise actuelle, ce qui constitue une hausse substantielle. Ces ménages étaient victimes d'une plus grande insécurité alimentaire et bénéficiaient d'un revenu mensuel nettement inférieur.

Interrogé sur les moyens de remédier à ces problèmes, l'Envoyé spécial a déclaré que son Bureau était en train de créer un groupe consultatif sur les femmes et la paix et la sécurité, mais que celui-ci bénéficierait de financement extrabudgétaire pour une durée d'un an seulement. Depuis avril 2015, l'équipe de pays pour l'action humanitaire était dotée d'un conseiller principal pour l'égalité des sexes dans le domaine humanitaire. En outre, elle avait fait de la protection et de l'égalité entre les sexes les pierres angulaires de son programme de travail pour 2017, en améliorant le niveau de sensibilisation à la problématique hommes-femmes dans ses évaluations et projets et en accordant une attention particulière à la collecte de données ventilées par sexe dans la plupart des groupes d'aide humanitaire. Le sous-groupe sur la violence sexiste, composé de 30 organisations, avait établi une présence opérationnelle dans 19 des 22 provinces, et comptait sur des coordonnateurs basés à Sanaa et à Hodeïda dans le nord, et à Aden dans le sud. Toutefois, il n'avait reçu qu'un quart des 9 millions de dollars qu'il avait demandés l'année précédente aux fins de ses programmes.

Les recommandations formulées par les participants et le secrétariat du Groupe étaient les suivantes :

a) Contribuer aux appels humanitaires et, dans le cadre de l'intervention d'urgence, faire de la santé maternelle, la planification familiale et les services de lutte contre la violence sexiste des priorités, sur un pied d'égalité avec les autres interventions vitales. Les interventions spécifiques doivent prévoir un accès gratuit aux services de planification familiale, permettre d'améliorer la disponibilité du Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situations de crise, de la prise en charge clinique du viol, des soins obstétricaux d'urgence et des résidences protégées, et renforcer l'appui matériel aux ménages déplacés dirigés par des femmes ou des filles.

b) Faciliter la participation des femmes originaires de toutes les régions du Yémen à la conférence ministérielle d'annonces de contributions, qui se tiendra à Genève en avril 2017, ainsi qu'à toutes les autres instances internationales;

c) Établir des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information au sujet des violences sexuelles liées aux conflits, en accordant une attention particulière aux liens qu'elles entretiennent avec les migrations et la traite;

d) Demander au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste de veiller à ce que la question de l'égalité des sexes soit correctement prise en compte dans ses évaluations, ses activités d'assistance technique et ses recommandations concernant le Yémen, conformément aux résolutions [2242 \(2015\)](#) et [2331 \(2016\)](#);

e) Lors des prochaines négociations sur le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen, proposer d'ajouter l'expression « y compris la violence sexuelle et sexiste » s'agissant des critères permettant d'établir les violations du droit international des droits de l'homme, et augmenter les moyens du Groupe chargé des questions relatives à la problématique hommes-femmes, qui ne comptait qu'un seul expert, lui-même responsable d'autres domaines;

f) Assurer un financement pérenne pour renforcer les capacités du Bureau de l'Envoyé spécial dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité;

g) Dans les futures décisions, résolutions, déclarations présidentielles, communiqués de presse ou autres types de déclarations du Conseil de sécurité concernant le Yémen :

i) Appeler les parties impliquées dans le conflit à veiller à ce que les femmes représentent au moins 30 % des personnes impliquées dans toutes les négociations de paix et à intégrer une délégation multipartite indépendante et ouverte à toutes les femmes;

ii) Condamner toutes les attaques commises à l'égard des militantes des droits des femmes et des femmes qui défendent les droits de l'homme, et demander la mise en place de mécanismes de suivi et de communication de l'information qui permettent aux militantes de signaler, sans danger, les menaces qui pèsent sur leur sécurité;

iii) Demander à l'Organisation des Nations Unies et à ses donateurs de veiller à ce que des spécialistes de l'égalité des sexes soient systématiquement mis à la disposition des intervenants humanitaires et que la réalisation d'analyses et d'évaluations relatives à l'égalité des sexes soit monnaie courante;

iv) Rappeler les obligations en vigueur, conformément au Traité sur le commerce des armes et, partant, appeler à cesser de transférer des armes aux parties qui risquent sérieusement de commettre ou de faciliter des violations graves du droit international humanitaire – une recommandation qui a été formulée à maintes reprises par des organisations féminines dans leurs rapports portant sur le Yémen ou établis dans ledit pays.

Les coprésidents se sont engagés à partager ces recommandations avec les parties prenantes yéménites et à se réunir de nouveau six mois plus tard.